

## FICHE 4

# L'arrêt progressif du RTC

## QU'EST-CE QUE LE RTC, ET POURQUOI L'ARRÊTER ?

Le réseau téléphonique commuté (RTC) est la technologie historique du service téléphonique fixe (avec le téléphone branché directement à la prise en « T »). Orange a pris la décision d'arrêter la commercialisation et l'exploitation de cette technologie en raison de son obsolescence. Elle devient de plus en plus difficile à maintenir car les fournisseurs ne fabriquent ou ne fabriqueront bientôt plus les équipements nécessaires au fonctionnement du réseau.

Pour la très grande majorité des utilisateurs de téléphonie fixe, rien ne change à court ni même à moyen terme. Les utilisateurs qui disposent d'une ligne téléphonique fonctionnelle et se servent d'un combiné téléphonique directement relié à la prise murale ne seront pas impactés par l'arrêt du RTC avant 2023 au plus tôt. Ils pourront, s'ils le souhaitent, continuer à avoir un téléphone fixe sans pour autant être abonné à internet, au travers d'autres technologies (voix sur IP *via* fibre ou ADSL, etc.). Les utilisateurs de téléphonie fixe *via* une *box* (téléphonie sur IP) ne sont pas impactés du tout par cette évolution.

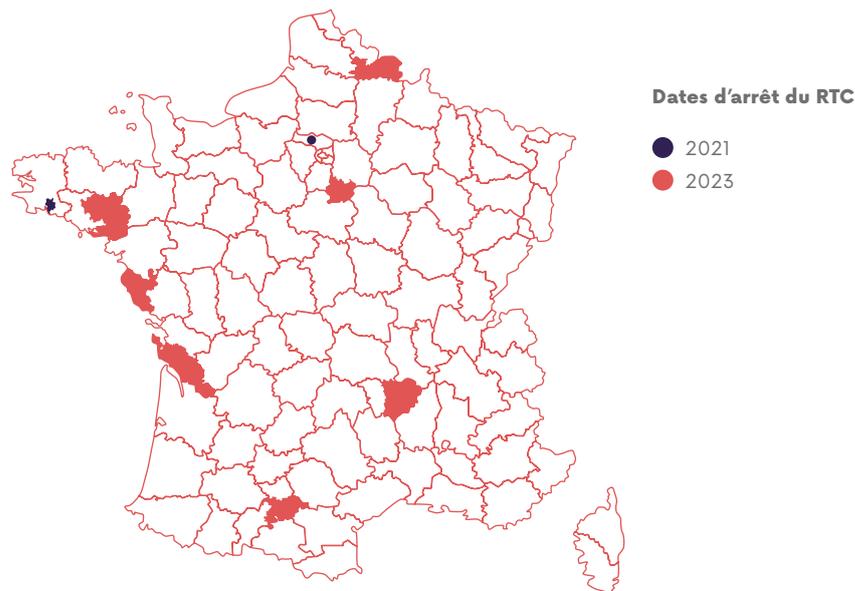
## QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ARRÊT DU RTC ?

Orange a annoncé un déroulement de l'arrêt du RTC en deux étapes distinctes<sup>1</sup> :

- **la fermeture commerciale, c'est-à-dire l'arrêt de production de nouvelles lignes RTC :**
  - à compter du 15 novembre 2018 pour les lignes analogiques en Métropole<sup>2</sup> ;
  - à compter du 15 novembre 2019 pour les lignes numériques de base (T0) en Métropole<sup>2</sup> ;
- **la fermeture technique progressive, c'est-à-dire l'arrêt technique des accès RTC existants.**

Pour cette seconde étape, l'Arcep a imposé à Orange d'annoncer avec un préavis de cinq ans les communes pour lesquelles le RTC sera fermé<sup>3</sup>. La première vague de fermeture technique du RTC, qui a été annoncée par Orange en octobre 2018 et interviendra en octobre 2023, concernera 1 257 communes réparties par plaques sur sept départements. Cette fermeture technique sera expérimentée en avance de phase dans sept communes<sup>4</sup> situées dans deux départements distincts qui verront le RTC s'arrêter dès fin 2021.

## PLAQUES DES PREMIÈRES COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ARRÊT DU RTC



1. Informations disponibles sur le site d'Orange : <https://reseaux.orange.fr/projet/modernisation-telephonie-fixe>

2. Orange n'a, date, communiqué des dates de fermeture commerciale que pour la Métropole, les usagers situés dans des territoires ultramarins peuvent continuer à créer de nouvelles lignes RTC.

3. Décision n° 2017-1568 en date du 21 décembre 2017.

4. Osny dans le Val-d'Oise ainsi que Concarneau, Elliant, Melgven, Rosporden, Saint-Yvi et Tournay dans le Finistère.